

[Accueil](#) / ... / [Localtis](#) / Pollution lumineuse : les collectivités avancent...



Pollution lumineuse : les collectivités avancent à tâtons

Publié le 4 novembre 2021, par Frédéric Fortin / MCM Presse pour Localtis

Energie, Environnement

À l'occasion d'un atelier des Assises nationales de la biodiversité, plusieurs élus ont fait part de leur expérience – en cours – visant à lutter contre la pollution lumineuse, certaines collectivités ayant pour objectif final l'instauration de trame noire et de schéma directeur d'aménagement lumière. Un parcours complexe, loin d'être balisé, où les collectivités avancent encore à tâtons.



"Pollution lumineuse, les collectivités ne partent pas à l'aveugle !" Tel était l'intitulé résolument optimiste de l'un des ateliers organisés dans le cadre des [onzièmes Assises nationales de la biodiversité](#) ^[1]. En écoutant les différents élus témoins, il semble toutefois que les collectivités avancent encore à tâtons dans l'institution de "trames noires" – ces "ensembles connectés de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques caractérisés par un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne" – qui constituaient d'ailleurs le thème initial de l'atelier.

"C'est un sujet encore émergent. Nous n'avons pas encore beaucoup de retours d'expériences", confesse Tiphaine Nogues, de l'agence normande de la biodiversité – confirmant ainsi les conclusions du rapport de 2019 du Conseil général de l'environnement et du développement durable (voir [notre article](#) ^[2]). Et ce en dépit des enjeux, dont elle rappelle la variété et l'importance : "énergétiques, économiques (l'éclairage public représente [41% des consommations d'électricité des collectivités](#) ^[3] territoriales), sociétaux (impact sur le sommeil, fait qu'un [tiers de l'humanité ne voit plus la voie lactée](#)" ^[4]) et, évidemment, environnementaux (30% des vertébrés et 65% des invertébrés vivent la nuit)".

Nécessaire sensibilisation des élus et des services...

"La lutte contre la pollution lumineuse suppose une sensibilisation des élus et des services", explique Marie Genet, conseillère municipale de Castanet-Tolosan, "commune péri-urbaine de la banlieue toulousaine", qui s'est lancée tout récemment dans la bataille. Si la notion elle-même commence à être bien cernée en théorie – "la présence nocturne anormale ou gênante de lumière artificielle et ses conséquences sur les écosystèmes", rappelle Tiphaine Nogues –, son appréhension très concrète reste malaisée. "On ne regarde jamais l'éclairage lui-même", rappelle Laurent Bitaud, maire délégué de la commune nouvelle de Bauge-en-Anjou, fruit de l'union de 15 communes du Maine-et-Loire s'étendant sur 270 km² (105 km² pour Paris...), qui mène également ce combat, notamment au sein de la communauté de communes de Baugeois-Vallée.

Les [arrêts du 27 décembre 2018](#) ^[5] ont, par la force des choses, remis le sujet – dont [l'État tardait lui-même à se saisir](#) ^[6] – sur la table. Mais la crise de Covid a sans doute contribué davantage encore à l'éveil des consciences, mettant en lumière [l'intérêt des extinctions nocturnes pendant les périodes de confinement](#) ^[7] ou de couvre-feu. Non sans susciter néanmoins le débat ("la ville nocturne n'est pas si vide que cela", rappelait notamment l'Association française de l'éclairage – voir [notre article](#) ^[8]). À écouter les intervenants, il semble que la réalisation d'[inventaire biodiversité](#) ^[9] a également beaucoup joué.

... et des habitants

Une condition nécessaire, mais non suffisante. Lionella Gallard, maire de la commune de Cheverny (Loir-et-Cher), qui a obtenu récemment sa "troisième étoile" du [label "Villes et villages étoilés"](#) ^[1], insiste sur l'indispensable sensibilisation des habitants et de la concertation. Dans sa commune, elle a décidé de travailler sur l'accueil des rapaces nocturnes : atelier dissection auprès des scolaires, sorties crépusculaires, atelier intergénérationnel ("1 grand, 1 petit") de construction de nichoirs. Marie Genet ou Laurent Bitaud ne la démentent pas, tous deux considérant les "balades nocturnes" comme l'outil de sensibilisation – à la fois à la vie nocturne et à l'impact de l'éclairage – le plus efficace. Pour Marie Genet, c'est aussi un outil de réassurance, notamment "pour lever les peurs de la population liées à l'insécurité que le dispositif pourrait favoriser". L'élue voit dans ce sentiment un frein à ne pas sous-estimer, et difficile à dépasser. Aussi souligne-t-elle l'importance d'associer les services de police et de gendarmerie. "Ils estiment que l'impact de l'absence d'éclairage sur les cambriolages est plutôt nul, puisque ces derniers se déroulent plutôt dans la journée. Ils peuvent en revanche nous demander de ne pas couper l'éclairage de certains quartiers à certaines périodes. À l'inverse, ils relèvent que l'éclairage peut aussi favoriser des rassemblements", précise l'élue. Rien n'est ni tout noir, ni tout blanc...

Argument économique

Marie Genet souligne également que la "projection des économies réalisées avec les coupures est un argument de plus auprès des contribuables". Reste que la rénovation de l'éclairage public, préalable généralement nécessaire compte tenu d'un parc national "vieillissant et énergivore" – dixit la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (voir [notre article](#) ^[1]) –, est d'abord source de coûts. Environ 45.000 euros, précise Lionella Gallard pour sa commune de "956 habitants, dont les deux tiers du territoire sont occupés par la forêt". "Mais les économies réalisées permettent d'amortir rapidement les coûts", rassure-t-elle. D'autant que sa commune a bénéficié de subventions "à hauteur de 80%" du total, provenant du syndicat intercommunal de distribution d'énergie et de la région.

Marie Genet fait d'ailleurs valoir "la nécessité d'inscrire cette politique dans la durée. Il faut une vision à long terme". Sa commune entend ainsi bâtir à terme un schéma directeur d'aménagement lumière, processus de longue haleine et coûteux. Laurent Bitaud estime le coût du seul état des lieux – "une étude d'un peu plus d'un an" – à plus de 30.000 euros. Est également affirmé le besoin d'être accompagné : bureaux d'étude, assistance dans le cadre de l'initiative "Territoires engagés pour la nature" ^[1], etc. Le [guide "trame noire"](#) ^[1] récemment publié par l'OFB pourra aussi être utilement consulté.

Premières actions

Pour les communes qui ne sont pas encore prêtes à faire le grand saut, Tiphaine Nogues dresse la liste des actions que les maires peuvent – doivent – déjà mettre en œuvre : "D'abord, appliquer et faire appliquer la réglementation ; prendre en compte la biodiversité lors de la rénovation de l'éclairage public ; procéder à des extinctions en cœur de nuit dès que possible ; mettre en place des solutions alternatives pour les périodes de conflits d'usages (crépuscule et aube, les deux pics d'activité des êtres vivants) ; limiter l'éclairage – ou le supprimer – lors de certaines périodes particulières, en fonction des saisons, des activités humaines ou de la biodiversité (migrations par exemple) ; passer à une gestion différenciée de son éclairage ; identifier les continuités écologiques de son territoire et restaurer une trame noire". Et, insiste-t-elle encore, "sensibiliser".

Voir aussi

<p>ACTUALITÉ LOCALIS</p> <p><u>Assises de la biodiversité : optimistes et locales !</u></p> <p>Environnement</p>	<p>ACTUALITÉ LOCALIS</p> <p><u>Cour des comptes = Éclairage public : une gestion à optimiser</u></p> <p>Environnement</p> <p>Energie</p>	<p>ACTUALITÉ LOCALIS</p> <p><u>L'Office français de la biodiversité amplifie le programme "Territoires engagés pour la nature"</u></p> <p>Environnement</p>
---	---	--

